



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 janvier 2019**

DÉLIBÉRATION N° 2019-01

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 09 Pouvoirs : 02 Pour : 11 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le vingt quatre janvier deux mil dix neuf à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du dix sept janvier deux mil dix neuf, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Maryse DELASSUS, Christophe DUEZ, Vincent DELION, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Cyrille GOUILLARD, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

Absents : MM. Jacques COJON, Elisabeth COURBOIS, Florence DÉTOURNÉ (pouvoir à Françoise DÉTOURNÉ), Angélique FAVRE et Bruno LEFEBVRE (pouvoir à André BOUCHIND'HOMME)

Madame Françoise DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Adhésion de cinq communes au Syndicat des Eaux des vallées du Gy et de la Scarpe.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des délibérations prises par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 28 novembre 2018 acceptant les demandes d'adhésion des communes de Béthonsart, Chelers, Mingoal, Villers-Brûlin et Villers-Châtel à compter du 1^{er} juillet 2019.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter ces adhésions.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Béthonsart, Chelers, Mingoal, Villers-Brûlin et Villers-Châtel à compter du 1^{er} juillet 2019.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents,

Pour copie conforme,
Et pour le Maire absent,
L'adjoint délégué,

André BOUCHIND'HOMME